

Employés du GN : payer vos impôts fonciers à l'aide de retenues salariales

À PROPOS

Le gouvernement du Nunavut perçoit des impôts fonciers pour toutes les propriétés à l'extérieur de la ville d'Iqaluit. Le GN utilise les recettes fiscales pour financer un large éventail de services publics sur l'ensemble du Territoire, notamment ceux offerts directement dans les hameaux. Le GN offre maintenant aux employés un moyen pratique pour payer leurs impôts en utilisant les retenues salariales. En vous inscrivant à ce service volontaire, vous demandez au GN (par l'intermédiaire du ministère des Finances) de prélever de l'argent sur un ou plusieurs de vos chèques de paie afin de payer des impôts sur une propriété spécifique.

INSTRUCTIONS

Utilisez ce formulaire pour autoriser le ministère des Finances à prélever de l'argent de votre chèque de paie afin de payer les impôts fonciers. Remplissez ce formulaire par voie électronique ou en utilisant un stylo foncé. Veuillez écrire clairement en caractères d'imprimerie. Un formulaire incomplet entraînera des retards.

Vous pouvez trouver les renseignements sur votre propriété (par ex., numéro du rôle ou lot, bloc et numéros de plan) et sur ce que vous possédez dans votre avis d'impôt à payer.

Le GN prévoit de commencer d'effectuer des retenues aux deux semaines, ou de déduire un paiement forfaitaire, à la date de début de l'autorisation. La date réelle des retenues dépend du moment auquel l'employé(e) soumet ce formulaire dans le cycle de paiement.

Une fois dûment rempli et signé, envoyez ce formulaire au service des assurances et de l'imposition du ministère des Finances :

Par courriel : propertytax@gov.nu.ca
Par télécopieur : 867 975-5845
Par la poste : Ministère des Finances, gouvernement du Nunavut
2e étage édifice Parnaivik, 924 rue Mivvik
C.P. 2260, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Les formulaires dûment signés et soumis par voie électronique seront traités comme s'ils étaient signés et soumis par d'autres voies.

Foire aux questions

Puis-je utiliser les retenues salariales pour payer les impôts sur ma propriété à Iqaluit?

Non. Les retenues salariales ne sont pas offertes pour les propriétés à Iqaluit. La ville d'Iqaluit gère son propre système d'imposition. Veuillez contacter directement la Ville.

Puis-je payer les impôts sur une propriété qui ne m'appartient pas?

Oui. Vous pouvez payer les impôts de la propriété de votre choix (si vous voulez aider un membre de la famille, par exemple).

Est-ce que je bénéficie d'un avantage si je paie par retenues salariales?

Non. Les retenues salariales ne modifient en rien le montant dû, la date d'échéance, ou toute autre responsabilité du contribuable. Les retenues salariales ne sont qu'une autre façon de payer votre impôt. Notamment, le fait de choisir de payer par versement ne repousse pas la date limite de paiement des impôts. Vous devez veiller à payer tous vos impôts à la date d'échéance prévue par la Loi pour éviter les conséquences d'un retard de paiement.

Qu'est-ce qu'un avis d'impôt à payer, et où puis-je trouver le mien?

Chaque année, le GN prépare un avis d'imposition (appelé « avis d'impôt à payer ») pour chaque propriété imposable à l'extérieur d'Iqaluit, et l'envoie à l'adresse que nous avons dans nos dossiers. Vous devriez recevoir cet avis à la mi-octobre. Si vous ne recevez aucun avis, contactez le ministère des Finances en envoyant un courriel à l'adresse propertytax@gov.nu.ca ou en composant le 1 800 316-3324.

Comment les impôts sont-ils calculés?

Les impôts fonciers sont calculés en fonction de la valeur imposable de la propriété. Le ministère des Services communautaires et gouvernementaux est responsable de ces impositions. Si vous avez des questions, veuillez contacter le Bureau de l'aménagement et des terres au 867 982-7660.

Y a-t-il d'autres façons de payer mes impôts fonciers?

Vous pouvez payer vos impôts de diverses façons. Par exemple : vous pouvez envoyer un chèque ou un mandat établi à l'ordre du gouvernement du Nunavut, vous pouvez payer par téléphone avec une carte de crédit; ou vous pouvez appeler pour établir des modalités de paiement personnalisées en fonction de ce qui vous convient le mieux.